



**Convention sur la conservation
des espèces migratrices
appartenant à la faune sauvage**

Distr.

GENERAL

UNEP/CMS/Conf.6.13.1

FRANCAIS

ORIGINAL: ANGLAIS

SIXIEME SESSION DE LA
CONFERENCE DES PARTIES

Le Cap, 10-16 novembre 1999

QUESTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES

1. Les attributions du Fonds d'affectation spéciale approuvées par la cinquième session de la Conférence des Parties demandent au Secrétariat, en consultation avec le Comité permanent et le Directeur exécutif du PNUE, de préparer un plan à moyen terme pour la période 2001-2005 incorporant le budget pour la période financière 2001-2003. Cependant, reconnaissant que la date prévue pour la prochaine session de la Conférence des Parties avait eu pour effet de désynchroniser le budget triennal, le Comité permanent, à sa dix-neuvième réunion (Bonn, 28-29 janvier 1999), avait approuvé une proposition du Secrétariat sur la préparation d'un budget ne couvrant que deux ans (et ensuite de revenir à un cycle de trois ans). Le représentant du PNUE a confirmé que le PNUE applique un cycle biennal et que ce changement pourrait être opéré sans aucune difficulté. Pour cette raison, le Secrétariat a préparé, en consultation avec l'administrateur du Fonds d'affectation spéciale de la CMS, le projet de résolution annexé au présent document qui contient le projet de budget pour 2001 et 2002, le barème de contributions, le plan à moyen terme (2001-2005) et les attributions du Fonds d'affectation spéciale.

2. A sa dix-neuvième réunion, le Comité permanent a examiné et commenté le document CMS/StC.19.Doc9, "Proposition de budget préliminaire pour la prochaine période triennale". Les chiffres détaillés du budget n'ont pas été présentés à ce moment-là car le Secrétariat a d'abord recherché les commentaires et les avis du Comité permanent sur le projet de Plan stratégique qui, lors de la réunion, était en cours d'examen. Ayant depuis reçu des réponses à cet égard d'un certain nombre de Parties, y compris dans quelques cas une indication sur la priorité des travaux, le Secrétariat a fourni des coûts détaillés dans cette proposition de budget. Etant donné qu'au moment de la rédaction un groupe de travail sur le Plan stratégique délibérait encore, on comprendra qu'il sera nécessaire de revoir plus tard certaines lignes budgétaires (notamment les sous-contrats) une fois que les priorités des travaux auront été affinées. La proposition de budget à l'Annexe 1 du projet de résolution, couvrant la période 2001-2002, reflète les ressources nécessaires pour atteindre partiellement les "objectifs et mesures prioritaires pour la période 2000-2005" figurant dans le projet de Plan stratégique (Document UNEP/CMS/Conf.6.12).

3. Conformément à la pratique appliquée par d'autres secrétariats de conventions, le budget est présenté d'après les unités fonctionnelles de travail du Secrétariat de la CMS pour faciliter les comparaisons avec les mesures prioritaires du Plan stratégique. La structure organisationnelle pour le Secrétariat de la CMS (se référer également à l'organigramme figurant à l'Annexe I du présent document) reconnaît cinq unités de travail ayant des responsabilités fonctionnelles reliées les unes aux autres. Chacun des Administrateurs de programme expérimentés a également des responsabilités de coordination régionales déterminées dans une large mesure par sa région d'origine et ses aptitudes

linguistiques:

Direction exécutive et gestion (sigle anglais: EDM): chargée de promouvoir la composition de la Convention et les Accords nouvellement conclus, de catalyser la mise au point de nouveaux Accords, d'assurer des relations effectives de travail avec d'autres organisations relatives à la biodiversité ainsi que de planifier, coordonner et administrer les travaux et les ressources du Secrétariat. On espère que le renforcement des autres unités de travail permettra à l'EDM d'avoir plus de temps à consacrer à chacun de ces domaines critiques où une activité plus intense a été limitée en raison de la nécessité d'allouer des ressources à d'autres tâches.

Développement et service des Accords (sigle anglais: ADS): chargée d'aider à la mise au point technique de nouveaux Accords pour des espèces ou des groupes ayant besoin de mesures de coopération au titre de l'Annexe II de la CMS, de fournir des services de secrétariat aux Mémoires d'Accord conclus au titre de la CMS et, si c'est nécessaire, d'aider les secrétariats intérimaires des Accords nouvellement conclus. La Convention étant largement appliquée grâce aux Accords conclus sous ses auspices, il est essentiel que les ressources du Secrétariat soient augmentées dans ce domaine afin de lui permettre d'aider les Parties à mettre au point des Accords dans des régions situées hors d'Europe.

Information et renforcement des capacités (sigle anglais: ICB): chargée de mettre en œuvre un programme plus dynamique pour préparer et diffuser une grande variété d'informations pertinentes à des audiences ciblées (y compris les médias audiovisuels dont, jusqu'à présent, un vaste potentiel pour la CMS a été inexploité), de suivre l'application de la Convention par une évaluation continue des informations provenant des Parties et d'autres sources, et d'aider les Parties à améliorer leur capacité à appliquer la CMS (par des ateliers de formation, la fourniture de matériels d'information spécialisés, etc.). Si le Secrétariat a amélioré considérablement l'année dernière ses matériels d'information de base, il n'a pas développé au maximum de leurs possibilités les instruments nécessaires pour convaincre les décideurs et autres audiences ciblées de l'importance de la CMS pour la conservation des espèces migratrices. Il n'a pas eu non plus la capacité de suivre et de faciliter d'une manière adéquate l'application de la Convention.

Support scientifique et technique (sigle anglais: STS): chargée de répondre aux besoins du Conseil scientifique et de stimuler les travaux de cet organe, de développer et de suivre la réalisation de projets qui promeuvent la conservation des espèces migratrices, de collaborer par l'examen et l'amendement continus des Annexes de la CMS, et d'assurer la liaison avec les organes scientifiques d'autres conventions. Si la Conférence des Parties décide, en suivant l'avis du Conseil scientifique, que le financement de projets de conservation catalytiques dans différentes parties du monde présente un intérêt considérable, la capacité scientifique et technique du Secrétariat doit être maintenue. Il faudra trouver une solution pour assurer la continuité du personnel actuel détaché provisoirement.

Administration, finance et gestion de projets (sigle anglais: AFP): chargée des opérations administratives et financières quotidiennes du Secrétariat et de la préparation logistique de toutes les réunions de la CMS (COP, Comité permanent, Conseil scientifique, ateliers, colloques internes, etc.). On espère que la récente arrivée d'un fonctionnaire professionnel junior (poste financé par le programme JPO du Gouvernement des Pays-Bas pour les pays en développement jusqu'au mois d'août 2002) fournira l'aide nécessaire pour permettre à cette unité de faire face à un nombre croissant de tâches et de fonctions de gestion de projets concernant l'organisation de réunions et d'ateliers et de coordonner les activités pour la région Afrique.

4. Les mesures prioritaires identifiées dans le projet de Plan stratégique (version du 12 juillet 1999) concernant tout particulièrement le Secrétariat ont été réorganisées et présentées dans l'Annexe II de ce document afin de mieux illustrer la manière dont elles se rapportent à chacune des unités fonctionnelles décrites ci-dessus. Si la Convention doit progresser vers la mise en œuvre de son Plan stratégique, des ressources supplémentaires sont nécessaires dans certains domaines particuliers. Par

conséquent, pour la première fois depuis 1995 le budget proposé prévoit une augmentation du nombre du personnel professionnel pour permettre au Secrétariat de remplir ses responsabilités figurant dans le Plan stratégique. On peut rappeler qu'il n'y avait pas d'accroissement du nombre de personnel professionnel financé par le Fonds d'affectation spécial dans le budget adopté par COP5 en avril 1997. La dernière augmentation de cette nature (adoptée par COP4 en juin 1994) prévoyait la création de deux postes supplémentaires d'Administrateur de programmes qui ont permis au Secrétariat de faire des progrès significatifs dans le domaine de la mise au point de projets, de la sensibilisation du public et de la participation régionale.

5. Depuis cette époque, et en particulier depuis COP5, les exigences à l'égard du Secrétariat ont beaucoup augmenté. Le nombre de Parties sollicitant les services du Secrétariat s'est accru de plus de 40% (de 44 Parties en 1995 à 62 à la date de rédaction du présent document); trois Mémoires d'Accord ont été adoptés pour lesquels des services de secrétariat sont fournis de Bonn; de nombreux Accords, plans d'action et projets de conservation sont en cours d'élaboration facilités dans la mesure du possible par les personnels peu nombreux du Secrétariat; les liens avec les Accords de la CMS et les autres conventions ont été renforcés dans la mesure des ressources disponibles, en suivant les recommandations de la Résolution 5.4 (Genève, 1997).

6. Pour compenser partiellement le manque de personnel ces dernières années, les Gouvernements de l'Allemagne et du Royaume-Uni ont détaché généreusement du personnel auprès du Secrétariat à titre temporaire, ce qui, pour des raisons administratives découlant de règles et de règlements adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies, ne pouvait être prolongé indéfiniment. Le Secrétariat continuera de profiter indirectement de la présence d'un Administrateur de projets spéciaux parrainé par le Royaume-Uni jusqu'en septembre 2000. Un poste d'Administrateur allemand chargé des liaisons, dont la tâche est surtout concentrée sur des activités nationales, a été financé partiellement par une contribution volontaire annuelle du Gouvernement allemand, disposition qui devrait se prolonger jusqu'en septembre 2000. Si des débats se poursuivent sur le recrutement possible de personnel allemand supplémentaire, il n'y a, à ce jour, aucune solution en vue pour surmonter les difficultés administratives. Aussi appréciables que ces dispositions temporaires se soient avérées, elles ne devraient pas être considérées comme un substitut pour les fonctions essentielles de secrétariat qui doivent être remplies par du personnel qui a subi un processus de sélection rigoureux tenant compte de la nécessité d'établir un équilibre géographique et linguistique ainsi qu'une parité entre hommes et femmes au sein du Secrétariat.

7. Il convient de noter que les deux postes d'Administrateurs régionaux (P3), que la cinquième session de la Conférence des Parties a décidé de créer sans prévoir de financement, ne sont pas mentionnés dans cette proposition de budget. En dépit des efforts du Secrétariat pour solliciter des détachements pour ces postes, aucun n'est venu des régions intéressées et, entre temps, les décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'utilisation de personnel non rémunéré par l'employeur n'ont fait que compliquer la situation. Néanmoins, un Administrateur professionnel junior (du Soudan), récemment recruté grâce à un programme du Gouvernement des Pays-Bas, devrait accroître la capacité du Secrétariat à servir les pays de la région Afrique.

8. Une explication détaillée de divers composants du budget et de certaines lignes budgétaires figure en Annexe III de ce document avec une indication des implications de tous les changements proposés pour le programme de travail. Des efforts ont été faits pour sous-traiter, dans la mesure du possible, des éléments clés du Plan stratégique qui sont mieux exécutés grâce à des consultations extérieures. Si cela réduira partiellement les besoins en personnel de secrétariat permanent, du personnel supplémentaire est nécessaire pour administrer ces consultations et pour surveiller, examiner et adapter, si nécessaire, leur rendement; pour fournir une expérience interne essentielle pour la mise au point et l'appui à fournir aux Accords et pour accorder un appui scientifique et technique aux travaux de base de la Convention et de ses organes. L'Annexe IV contient le tableau des effectifs proposé pour la période biennale 2001-2002.

9. L'Annexe 1 du projet de résolution contient les estimations budgétaires pour la période biennale 2001-2002. L'attention est attirée sur la pénultième ligne du tableau budgétaire où il est proposé que l'augmentation des contributions découlant des propositions budgétaires présentes soit partiellement compensée par un retrait des réserves accumulées dans le Fonds d'affectation spécial dont le solde a augmenté en 1998 et en 1999 grâce au paiement d'un certain nombre d'importantes contributions en retard de versement. Avec cet ajustement, l'augmentation des contributions, mesurée par rapport aux années comparables de la période triennale précédente, est juste en dessous de 30%. Le Secrétariat estime que cette augmentation est justifiable pour les raisons suivantes:

- Ce n'est pas un budget ordinaire. La Conférence des Parties a entrepris de mettre au point un Plan stratégique qui guidera l'évolution de la Convention au cours des cinq prochaines années. Il est inévitable qu'un tel plan contienne des propositions pour de nouveaux programmes qui exigeront des ressources supplémentaires, notamment en personnel, pour les mettre en œuvre d'une manière efficace. L'augmentation de 40% du nombre de Parties à la CMS depuis 1995 justifie une réponse concomitante en termes de ressources à mettre à la disposition du Secrétariat pour répondre à leurs besoins.
- Certaines augmentations de coûts, notamment celles ayant trait à l'aide aux délégués, sont inévitables. Une douzaine d'Etats (facilement 20% des membres de la CMS) qui ont adhéré à la Convention depuis 1995 peuvent bénéficier d'un soutien financier pour assister aux réunions de la CMS conformément aux critères adoptés par le Comité permanent. L'augmentation des dépenses pour les réunions du Conseil scientifique, entre autres, reflète cet accroissement récent de la participation.
- Un certain nombre de Mémoires d'Accord régionaux ont été conclus au cours de ces dernières années, chacun exigeant un niveau minimum de soutien en matière de secrétariat pour faciliter la communication et assurer la continuité par l'organisation de réunions d'Etats de l'aire de répartition. Des fonds sont nécessaires dans le budget central si ces instruments fondamentaux d'application doivent servir l'objectif visé.
- Pour la première fois, le budget propose d'institutionnaliser la tenue de réunions régionales, ce qui s'est révélé extrêmement efficace dans d'autres conventions en soulevant un intérêt régional, et qui s'est avéré bénéfique dans les réunions régionales de la CMS qui se sont tenues en Amérique du Sud en 1996 et en 1998.
- Mesurée par rapport à des secrétariats comparables, tels que le Bureau Ramsar et le Secrétariat de la CITES qui ont des budgets de fonctionnement annuels de l'ordre de deux millions et six millions de dollars des E.U. respectivement, la présente proposition pour le personnel à financer par le Fonds d'affectation spécial de la CMS - 6 professionnels et 7 assistants - n'est pas excessive. En fait, avec un personnel de base aussi réduit, il sera essentiel que des postes supplémentaires soient financés par des sources autres que le Fonds d'affectation spécial, tels que le poste professionnel junior d'Administrateur de programmes. (A titre de comparaison, le Secrétariat de la CITES a actuellement 14 postes professionnels de base, 10 postes des services généraux de base plus 6 membres du personnel détachés ou fournis par le PNUE, alors que le Bureau Ramsar a un personnel d'environ 20 membres, y compris un programme de stagiaires).

10. La cinquième session de la Conférence des Parties a décidé d'utiliser 600 000 dollars des E.U. du Fonds d'affectation spéciale de la CMS pour financer des travaux relatifs à la conservation, à entreprendre au moyen de consultations, en mettant un accent particulier sur les espèces migratrices dans les pays en développement. La Conférence des Parties pourrait envisager de faire un retrait de fonds plus modeste pendant la période biennale actuelle, tenant compte de la capacité du Fonds d'affectation spécial à financer de telles dépenses extra-budgétaires. (Ceci ne figure pas dans les estimations budgétaires présentées ici. Le Secrétariat informera les Parties du dernier solde disponible du Fonds d'affectation spécial de la CMS à une date plus proche de la réunion).

11. Les contributions annuelles de chacune des Parties ont été calculées pour la période biennale 2001-2002 à partir du barème des quotes-parts des Nations Unies pour l'année 2000 (Annexe 2 du projet de résolution). Il convient de noter lorsqu'on examine le niveau des contributions pour une quelconque Partie, que le barème des contributions des Nations Unies a été révisé depuis la période du budget précédent adopté par COP5 en avril 1997. Ceci signifie que les contributions de certaines Parties peuvent avoir augmenté (ou diminué) pour des raisons qui sont totalement indépendantes des chiffres du nouveau budget présenté ici.

12. Si le Secrétariat estime que le budget contient le minimum absolu des ressources nécessaires pour commencer à aborder les éléments clés du Plan stratégique, il expose à l'Annexe V diverses options mises à la disposition de la Conférence des Parties pour réduire encore les dépenses, si elle l'estime nécessaire, avec une indication des conséquences au cas où les allocations nécessaires ne seraient pas fournies.

13. Le Secrétariat a préparé une liste préliminaire de projets pour lesquels des contributions volontaires sont recherchées. Cette liste sera présentée sous forme d'une annexe séparée avant ou pendant la session de la Conférence des Parties.

Tri de certaines activités relatives au Plan stratégique (version: 12 juillet 1999) selon les unités fonctionnelles du Secrétariat

I. Direction Exécutive et Gestion

Mesures stratégiques ou permanentes à prendre par le Secrétariat ou les Parties, le Comité permanent et le Conseil scientifique (avec la participation du Secrétariat)	Rôle principal au sein du Secrétariat *	Rôle de soutien au sein du Secrétariat
1.1.1 Intervenir pour s'assurer que les régimes de coopération pour le passage des frontières en vue de la conservation des espèces migratrices, comme prévu par la CMS, sont pris en compte dans les délibérations de l'Organisation Mondiale du Commerce, notamment pour les espèces soumises à des pressions du fait des activités économiques.	EDM	
1.1.2 Intensifier les interactions et la coopération de la CMS avec le secteur des pêches où l'on constate des incidences sur les espèces migratrices (par exemple: prises accidentelles d'albatros, de tortues marines, de dauphins en haute mer, ainsi que pêcheries côtières) afin, dans un premier temps, de renforcer la sensibilisation à ces menaces et de déterminer leur importance et leur étendue.	EDM	
2.3.1 Tout en prenant des mesures pour aborder les problèmes à un niveau plus élevé (tels que les prises accidentelles dans les installations de pêche côtière et pélagique) continuer d'étendre stratégiquement le champ d'application géographique et l'aire de répartition des activités auxquelles prend part la CMS en tenant compte des recommandations contenues dans le Document CMS/CS.8/Doc.10 tel qu'il a été amendé.	EDM	
2.3.3 Faciliter l'application intégrale du <i>Mémoire d'Accord concernant les mesures de conservation pour les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique</i> en renforçant notamment les occasions de formation, la participation et la sensibilisation de la communauté et la communication/coordination entre les Etats de l'aire de répartition. A moyen terme (jusqu'en 2005) étudier la possibilité d'étendre le cadre établi sur tout l'Atlantique afin de le relier aux programmes existants dans l'hémisphère occidental.	EDM	ADS
2.3.4 En développant la série d'ateliers parrainés par la CMS qui existent déjà dans la région de l'océan Indien, faciliter la mise au point d'un ou de plusieurs Accords généraux pour encourager la conservation des tortues marines dans cette région en renforçant notamment les possibilités de formation, la participation et la sensibilisation de la communauté ainsi que la communication/coordination entre les Etats de l'aire de répartition.	EDM	ADS

* EDM = Direction Exécutive et Gestion; ADS = Développement et Services des Accords; ICB = Information et renforcement des capacités; STS = Support Scientifique et Technique; AFP = Administration, Finance et gestion de projets. Pour certaines des mesures énumérées, le Secrétariat n'agit que comme facilitateur et le rôle principal est tenu par les Parties, le Comité permanent ou le Conseil scientifique.

Mesures stratégiques ou permanentes à prendre par le Secrétariat ou les Parties, le Comité permanent et le Conseil scientifique (avec la participation du Secrétariat)	Rôle principal au sein du Secrétariat *	Rôle de soutien au sein du Secrétariat
2.3.5 Identifier les besoins et les possibilités de collaborer avec d'autres entités intergouvernementales pour la mise au point ou le renforcement d'un cadre approprié pour la conservation des tortues marines dans la région Sud-est asiatique-Océanie .	EDM	ADS
2.4.1 Comme recommandé dans la Déclaration de Djerba (février 1998), promouvoir l'application du <i>Plan d'Action pour la conservation et la réhabilitation d'antilopes sahélo-sahariennes</i> , notamment grâce à l'activité du groupe de travail créé à cet effet. œuvrer pour la conclusion d'un Accord entre les Etats de l'aire de répartition pour la conservation de l'espèce en question et organiser une réunion de suivi pour examiner les progrès accomplis.	EDM	ADS
3.1.2 Mettre au point et examiner les directives sur la législation et son application, ainsi que d'autres questions utiles, y compris des études de cas, afin de donner des conseils aux nouvelles Parties sur les méthodes à appliquer pour administrer les Accords de la CMS et ceux qui lui sont associés.	EDM	
3.3.4 Travailler conjointement avec chaque nouvelle Partie dès que possible après son adhésion à la CMS pour conseiller, répondre à des questions et offrir des suggestions sur l'application de la Convention.	EDM	ICB
3.6.4 Poursuivre la participation aux efforts des cinq principales Conventions liées à la biodiversité pour simplifier et harmoniser les besoins des Parties en matière de présentation des rapports.	EDM	ICB
3.7.1 Préparer un programme annuel de travaux qui sera soumis à l'examen du Comité permanent, avec des références aux objectifs opérationnels figurant dans la Stratégie.	EDM	
3.7.2 A chaque session de la Conférence des Parties, faire rapport sur la Stratégie et en évaluer l'application et préparer une mise à jour des objectifs de la Stratégie pour examen à chaque session régulière de la COP.	EDM	
4.1.1 Intensifier les interventions à un niveau politique élevé afin de persuader les Parties potentielles d'adhérer à la Convention et aux Accords qui en dépendent en promouvant les avantages qu'il y aurait à adhérer à la Convention, donnant la priorité la plus élevée aux pays clés pour lesquels des "profiles de pays" ont déjà été mis au point.	EDM	
4.1.4 Encourager les non-Parties à se familiariser avec la Convention et ses mécanismes en facilitant le cas échéant la participation de décideurs vétérans de COP/MOP de la CMS et d'Accords qui s'y rattachent, et profiter de voyages officiels dans les régions pour organiser des séances d'information avec les ministères clés de non-Parties.	EDM	
4.1.5 Identifier les obstacles à la participation en qualité de membre des pays non-Parties et tenter de trouver des solutions pour surmonter lesdits obstacles. Procéder à une investigation sur les autres méthodes de paiement de contributions à la Convention pour des pays qui autrement seraient empêchés d'adhérer.	EDM	AFP

Mesures stratégiques ou permanentes à prendre par le Secrétariat ou les Parties, le Comité permanent et le Conseil scientifique (avec la participation du Secrétariat)	Rôle principal au sein du Secrétariat *	Rôle de soutien au sein du Secrétariat
6.1.3 Développer des relations plus étroites avec des agences multilatérales fonctionnant à un niveau mondial et/ou régional qui fournissent une aide au développement pour des projets concernant, au moins en partie, les espèces migratrices couvertes par la CMS ou qui pourraient être adaptées pour inclure les espèces migratrices en tant que composants d'une plus large stratégie de conservation.	EDM	
6.1.5 Sous réserve des <i>directives pour l'acceptation de contributions financières</i> (Résolution 5.7), explorer les possibilités de financement des sources non-traditionnelles pour des activités de conservation de la CMS, telles que parrainage de fondations et de sociétés, par exemple de sociétés multinationales soucieuses d'environnement avec des opérations sur et autour des habitats utilisés par les espèces migratrices. Réaliser un kit d'information spécialement conçu à cet effet.	EDM	AFP / ICB
7.1.1 Soumettre au Comité permanent un rapport sur l'organisation de la sixième session de la Conférence des Parties et formuler des recommandations quant à sa future organisation en tenant compte des pratiques adoptées par d'autres conventions ayant trait à la biodiversité.	EDM	
7.2.3 Soumettre au Comité permanent un rapport exposant en détail les dispositions prises pour établir le Service des Accords de la CMS comme conséquence des décisions prises lors des réunions des Parties pour chacun des Accords concernés.	EDM	AFP
7.3.1 Déterminer si la représentation régionale du Comité permanent exige ou non des ajustements du fait de l'accroissement significatif des Parties qui en sont membres et faire rapport à COP7.	EDM	
8.1.4 Participer activement aux travaux destinés à mettre en place une infrastructure harmonisée de gestion de l'information pour les traités concernant la biodiversité en vue d'améliorer la communication et l'accès des Parties à l'information tout en réduisant les exigences concernant les rapports.	EDM	ICB
8.1.5 Intensifier la communication et les consultations avec d'autres conventions et institutions qui s'occupent de la conservation des espèces migratrices, y compris l'accueil de réunions périodiques ou de participation à ces réunions avec des homologues d'autres secrétariats de la Convention à des niveaux supérieurs de gestion et de techniques.	EDM	ADS
8.2.1 Mettre au point un programme de travail plus détaillé pour compléter le Mémoire d'Accord entre les secrétariats de la CMS et la <i>Convention sur la Diversité biologique</i> , y compris une disposition pour des projets pilotes réalisés conjointement qui démontreraient la complémentarité de la CMS dans l'application de la CDB .	EDM	
8.2.2 Intensifier la coopération avec la <i>Convention Ramsar sur les zones humides</i> dans des domaines d'intérêt commun dans le cadre du Mémoire d'Accord existant [et du programme de travail] en donnant la priorité aux activités de coordination pour appliquer l'AEWA et en transférant les expériences acquises dans d'autres régions. Organiser des consultations trilatérales entre la CMS, la CDB et Ramsar et explorer les possibilités d'organiser des réunions régionales communes.	EDM	

Mesures stratégiques ou permanentes à prendre par le Secrétariat ou les Parties, le Comité permanent et le Conseil scientifique (avec la participation du Secrétariat)	Rôle principal au sein du Secrétariat *	Rôle de soutien au sein du Secrétariat
8.2.3 Accentuer le développement d'une base d'échange d'informations et de coopération avec la <i>Convention sur le Commerce international des espèces en danger</i> , explorer la possibilité d'acquérir des synergies et, si besoin est, mettre au point un Mémorandum d'Accord et un programme de travail détaillé.	EDM	
8.2.4 Renforcer la coopération avec la <i>Convention internationale sur la réglementation de la chasse à la baleine</i> (CBI), notamment au niveau des comités scientifiques respectifs qui s'intéressent à la recherche sur les cétacés et à leur gestion. Explorer d'autres domaines de coopération possible et, si besoin est, conclure un Mémorandum d'Accord et un programme de travail détaillé.	EDM	
8.2.5 Augmenter l'échange de renseignements avec la Convention sur l'Héritage mondial et explorer les possibilités de coopération et, le cas échéant, conclure un Mémorandum d'Accord et établir un programme de travail détaillé.	EDM	
8.4.1 Préparer, en vue d'un examen par le Comité permanent à sa première réunion après COP6, une proposition visant à encourager d'autres organisations non-gouvernementales spécialisées à jouer un rôle plus actif dans la Convention, comme elles le font dans d'autres, par exemple un soutien institutionnel dans la fourniture d'avis scientifiques, la soumission de propositions et la réalisation de projets pour les espèces migratrices et enfin une assistance à des activités promotionnelles.	EDM	
8.4.3 Soutenir les initiatives des ONG internationales spécialisées et leur fournir les conseils nécessaires pour les encourager à mettre au point et à consulter de nouveaux Accords/Mémorandums d'Accord.	EDM	
8.4.4 Lorsqu'il existe déjà un Mémorandum d'Accord entre la CMS et Wetlands International, mettre au point un plan de travail annuel détaillé pour des actions en coopération et se réunir officiellement au moins une fois par an pour examiner son application afin de profiter au maximum de l'expérience acquise par l'ensemble du réseau de Wetlands International.	EDM	STS
8.5.1 Participer et contribuer aux efforts du PNUE pour faciliter la coordination entre les conventions concernant la biodiversité.	EDM	
8.5.3 Explorer les possibilités de coopération avec le programme du PNUE sur les mers régionales (y compris Conventions/Plan d'Action).	EDM	
8.5.5 Soumettre, au commencement de chaque période biennale, des propositions concrètes de projet à l'Unité du PNUE sur les Conventions mondiales et régionales et à la Section des eaux, afin d'amorcer des projets communs et, dans la mesure du possible, de s'assurer de fonds supplémentaires provenant du Fonds pour l'environnement au profit d'activités de conservation	EDM	STS
8.6.1 Elaborer un plan pour encourager le PNUD et la Banque mondiale à mieux intégrer les problèmes de conservation des espèces migratrices dans les programmes de travail de ces agences .	EDM	

Mesures stratégiques ou permanentes à prendre par le Secrétariat ou les Parties, le Comité permanent et le Conseil scientifique (avec la participation du Secrétariat)	Rôle principal au sein du Secrétariat *	Rôle de soutien au sein du Secrétariat
1.1.4 Faire entreprendre une étude pour mettre au point des propositions sur la façon de conserver et de gérer les espèces migratrices au titre de la CMS et des Accords qui en dépendent, laquelle pourrait être incluse dans les activités de développement/coopération des organisations bilatérales, supranationales et internationales.	ICB	EDM
1.2.1 Faire élaborer, en vue de les présenter à COP7, des projets de directives sur l'intégration des préoccupations relatives aux espèces migratrices dans la planification nationale et, au besoin, régionale.	ICB	EDM
2.1.2 Soutenir la <i>Stratégie sur la conservation des oiseaux d'eau migrants d'Asie et du Pacifique</i> (1996-2000) et lui en fournir les moyens. Soutenir également des initiatives s'y rapportant qui puissent conduire, à un moment donné, à un Accord officiel multilatéral entre les Etats de la région sous les auspices de la CMS.	ADS	EDM
2.1.3 Jouer un rôle actif dans la mise au point d'une initiative de conservation pour les oiseaux d'eau migrants de l'itinéraire aérien Asie Inde en collaboration avec les partenaires intergouvernementaux et non-gouvernementaux intéressés.	STS	EDM
2.1.6 Etudier toutes les questions techniques et juridiques en suspens nécessaires pour conclure des Accords séparés pour la conservation respectivement de l'outarde houbara et de la grande outarde (population de l'Europe centrale) et ensuite appliquer intégralement leurs dispositions.	ADS	EDM
2.1.7 Poursuivre le soutien apporté à l'application du Mémoire d'Accord sur la conservation de la grue de Sibérie en participant activement, notamment, à un programme général de restauration parrainé par le GEF.	ADS	EDM
2.1.8 Poursuivre le soutien apporté à l'application du Mémoire d'Accord sur le courlis à bec grêle en étroite collaboration avec BirdLife International et le groupe de travail créé sous les auspices de la CMS.	ADS	EDM
2.4.2 Poursuivre les efforts de consultation et conclure un Mémoire d'Accord pour la conservation et la gestion des ongulés de la péninsule Arabique.	ADS	EDM

II. Développement et Service des Accords

Mesures stratégiques ou permanentes à prendre par le Secrétariat ou les Parties, le Comité permanent et le Conseil scientifique (avec la participation du Secrétariat)	Rôle principal au sein du Secrétariat *	Rôle de soutien au sein du Secrétariat
2.1.2 Soutenir la <i>Stratégie sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Asie et du Pacifique</i> (1996-2000) et lui en fournir les moyens. Soutenir également des initiatives s'y rapportant qui puissent conduire, à un moment donné, à un Accord officiel multilatéral entre les Etats de la région sous les auspices de la CMS.	ADS	EDM
2.1.4 Faciliter la préparation d'un Accord pour la conservation des albatros dans l'hémisphère Sud, en fournissant tout avis technique et juridique nécessaire pour sa conclusion en l'an 2000 et, à moyen terme, examiner le besoin et la possibilité d'en étendre le champ d'application géographique.	ADS	STS
2.1.5 Etudier la nécessité et la possibilité (en termes de ressources, de renseignements et d'expériences disponibles, ainsi que de volonté politique) de mettre au point des Accords pour chacun des groupes d'espèces d'oiseaux d'eau d'Amérique du Sud, manchots et oiseaux de proie, et en faire rapport au Comité permanent. Réunir les ressources nécessaires pour effectuer les travaux de développement.	ADS	STS
2.1.6 Etudier toutes les questions techniques et juridiques en suspens nécessaires pour conclure des Accords séparés pour la conservation respectivement de l'outarde houbara et de la grande outarde (population de l'Europe centrale) et ensuite appliquer intégralement leurs dispositions.	ADS	EDM
2.1.7 Poursuivre le soutien apporté à l'application du Mémorandum d'Accord sur la conservation de la grue de Sibérie en participant activement, notamment, à un programme général de restauration parrainé par le GEF.	ADS	EDM
2.1.8 Poursuivre le soutien apporté à l'application du Mémorandum d'Accord sur le courlis à bec grêle en étroite collaboration avec BirdLife International et le groupe de travail créé sous les auspices de la CMS.	ADS	EDM
2.1.9 Terminer le Mémorandum d'Accord entre l'Argentine, la Bolivie, le Chili et le Pérou pour la conservation et la gestion des flamants des Andes et mettre en place les dispositions institutionnelles nécessaires pour permettre sa pleine application tout en soutenant les initiatives locales.	ADS	STS
2.1.10 Terminer le Mémorandum d'Accord entre l'Argentine et le Chili pour la conservation de l'oie à tête rousse, en collaboration étroite avec Wetlands International et les initiatives locales, et mettre en place les dispositions institutionnelles nécessaires pour permettre son application intégrale.	ADS	STS

Mesures stratégiques ou permanentes à prendre par le Secrétariat ou les Parties, le Comité permanent et le Conseil scientifique (avec la participation du Secrétariat)	Rôle principal au sein du Secrétariat *	Rôle de soutien au sein du Secrétariat
2.2.2 Poursuivre les efforts pour renforcer la recherche, les possibilités de formation, la participation et la sensibilisation de la communauté, ainsi que la communication et la coordination entre les Etats de l'aire de répartition pour faciliter la mise au point d'un Accord visant à promouvoir la conservation des petits cétacés au large de l'Afrique de l'Ouest.	ADS	STS
2.2.3 Assurer le suivi de <i>l'examen de l'état de conservation de petits cétacés dans la partie méridionale de l'Amérique du Sud</i> et des activités concernant le dauphin franciscana (espèce justifiant une action concertée). Poursuivre les efforts pour renforcer les recherches, les possibilités de formation, la participation et la sensibilisation de la communauté ainsi que la communication et la coordination entre les Etats de l'aire de répartition pour faciliter la mise au point d'un Accord visant à promouvoir la conservation des petits cétacés au large de l'Amérique du Sud.	ADS	STS
2.2.4 Poursuivre les efforts pour renforcer la recherche, les possibilités de formation, la participation et la sensibilisation de la communauté ainsi que la communication et la coordination entre les Etats de l'aire de répartition pour faciliter la mise au point d'un Accord visant à promouvoir la conservation des petits cétacés au large de l'Asie du Sud-est.	ADS	STS
2.2.6 Soutenir les efforts du secrétariat intérimaire de <i>l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone contiguë de l'Atlantique</i> pour encourager les Etats de l'aire de répartition à ratifier cet Accord. Déterminer les analyses scientifiques, techniques et juridiques qui pourraient être nécessaires pour faciliter l'application de l'Accord dès qu'il aura été mis en vigueur et examiner toutes les options disponibles pour les dispositions du secrétariat.	ADS	
2.3.3 Faciliter l'application intégrale du <i>Mémoire d'Accord concernant les mesures de conservation pour les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique</i> en renforçant notamment les occasions de formation, la participation et la sensibilisation de la communauté et la communication/coordination entre les Etats de l'aire de répartition. A moyen terme (jusqu'en 2005) étudier la possibilité d'étendre le cadre établi sur tout l'Atlantique afin de le relier aux programmes existants dans l'hémisphère occidental.	ADS	EDM
2.4.2 Poursuivre les efforts de consultation et conclure un Mémoire d'Accord pour la conservation et la gestion des ongulés de la péninsule Arabique.	ADS	EDM
2.4.4 Appuyer les activités en cours entre l'Argentine et le Chili pour la conservation du cerf des Andes méridionales et stimuler la réalisation d'un Mémoire d'Accord pour une gestion internationale plus coordonnée de ce cervidé en danger.	ADS	STS
3.5.1 Organiser des réunions régionales pour promouvoir la collaboration sur la conservation des espèces inscrites à la CMS et inviter certaines non-Parties à participer en qualité d'observateurs là où leur participation est importante pour l'ensemble de la stratégie de conservation.	ADS	

Mesures stratégiques ou permanentes à prendre par le Secrétariat ou les Parties, le Comité permanent et le Conseil scientifique (avec la participation du Secrétariat)	Rôle principal au sein du Secrétariat *	Rôle de soutien au sein du Secrétariat
4.1.3 Inviter des représentants de non-Parties à participer aux réunions régionales de la CMS afin d'obtenir des renseignements de première main sur les types d'espèces et les activités de conservation des habitats dans lesquelles la Convention est active.	ADS	
8.1.1 Mettre au point une liste exhaustive des instruments juridiques existants concernant les espèces migratrices en vue de réduire au minimum les chevauchements et déterminer, de préférence par des consultations et en collaboration avec les secrétariats respectifs des conventions, le domaine des chevauchements et des complémentarités possibles entre la CMS, ainsi que les Accords qui y sont associés, et les autres instruments internationaux.	ADS	
8.1.3 Entreprendre davantage d'activités conjointement avec d'autres secrétariats de conventions, telles que l'organisation d'ateliers régionaux, le co-parrainage d'activités de projets petits et moyens, la préparation de propositions de projets plus importants en vue de leur soumission à des agences pour un financement potentiel et, au besoin, la mise au point conjointement d'accords substantifs qui constituent un lien avec le domaine d'activité des autres conventions.	ADS	ICB / AFP
8.4.2 Inviter les ONG à intervenir dès le début du processus d'élaboration de projets d'Accords de la CMS à venir .	ADS	
2.2.1 Renforcer et fournir un financement suffisant pour le programme d'actions concertées relatives spécifiquement au phoque moine de la Méditerranée identifié comme espèce justifiant une "action concertée" dans la Résolution 4.2.	STS	ADS
2.3.4 En développant la série d'ateliers parrainés par la CMS qui existent déjà dans la région de l'océan Indien, faciliter la mise au point d'un ou de plusieurs Accords généraux pour encourager la conservation des tortues marines dans cette région en renforçant notamment les possibilités de formation, la participation et la sensibilisation de la communauté ainsi que la communication/coordination entre les Etats de l'aire de répartition.	EDM	ADS
2.3.5 Identifier les besoins et les possibilités de collaborer avec d'autres entités intergouvernementales pour la mise au point ou le renforcement d'un cadre approprié pour la conservation des tortues marines dans la région Sud-est asiatique-Océanie .	EDM	ADS
2.4.1 Comme recommandé dans la Déclaration de Djerba (février 1998), promouvoir l'application du <i>Plan d'Action pour la conservation et la réhabilitation d'antilopes sahélo-sahariennes</i> , notamment grâce à l'activité du groupe de travail créé à cet effet. œuvrer pour la conclusion d'un Accord entre les Etats de l'aire de répartition pour la conservation de l'espèce en question et organiser une réunion de suivi pour examiner les progrès accomplis.	EDM	ADS
8.1.5 Intensifier la communication et les consultations avec d'autres conventions et institutions qui s'occupent de la conservation des espèces migratrices, y compris l'accueil de réunions périodiques ou de participation à ces réunions avec des homologues d'autres secrétariats de la Convention à des niveaux supérieurs de gestion et de techniques.	EDM	ADS

III. Support Scientifique et Technique

Mesures stratégiques ou permanentes à prendre par le Secrétariat ou les Parties, le Comité permanent et le Conseil scientifique (avec la participation du Secrétariat)	Rôle principal au sein du Secrétariat *	Rôle de soutien au sein du Secrétariat
1.2.3 En tant que contribution aux travaux de la CDB, faire entreprendre des études de cas sur la façon dont les espèces migratrices sont utilisées à l'échelon national, établir la valeur économique de ces activités et examiner les possibilités de renforcer les avantages économiques par une utilisation durable (une exploitation soit consomptive, soit non-consumptive).	STS	
1.3.1 En mettant particulièrement l'accent sur les espèces de l'Annexe I et en prenant pour base les travaux déjà commencés au sein du Conseil scientifique (Document PNUE/CMS/CS 5.3), faire entreprendre en premier lieu une étude pour examiner d'une manière plus approfondie les problèmes posés par les obstacles à la migration et identifier les remèdes possibles par des études de cas.	STS	
1.4.2 Avoir en place, au moment de COP8, des plans concrets (par exemple Plans d'Action, Mémoires d'Accord) pour la protection et la réhabilitation de toutes les espèces justifiant une action concertée identifiées par la septième session de la Conférence des Parties comme justifiant la mise au point de ces instruments basés sur les rapports d'examen préparés jusqu'à cette époque.	STS	
1.6.1 Etudier la possibilité d'élaborer sur une longue période un atlas mondial pour documenter les itinéraires connus de migration des espèces migratrices en indiquant l'identification des importants goulots d'étranglement.	STS	
1.6.3 Obtenir, selon les besoins, des renseignements détaillés sur l'état de conservation et la répartition des espèces migratrices, des experts du Conseil scientifique, des ONG spécialisées (y compris celles qui ne sont pas des sources traditionnelles de renseignements, telles que le CMS, Wetlands International, BirdLife International), ainsi que de sources bibliographiques pertinentes.	STS	
1.6.4 Examiner attentivement, par soucis de précision, la liste des Etats de l'aire de répartition de la CMS et mettre au point des propositions pour la transformer en un meilleur outil de renseignements en reliant par exemple son contenu à des bases de données et à des cartes de répartition associées au site Web de la CMS.	STS	
1.7.1 Faire élaborer un rapport donnant une vue d'ensemble des espèces et des projets dans lesquels la poursuite par satellite/radio a été appliquée, et comportant une évaluation des résultats obtenus.	STS	
1.7.2 Achever et diffuser largement les <i>directives sur l'utilisation des dispositifs de poursuite en ce qui concerne les espèces migratrices en danger</i> et créer un groupe de travail au titre du Conseil scientifique pour surveiller leur application.	STS	
2.1.3 Jouer un rôle actif dans la mise au point d'une initiative de conservation pour les oiseaux d'eau migrateurs de l'itinéraire aérien Asie Inde en collaboration avec les partenaires intergouvernementaux et non-gouvernementaux intéressés.	STS	EDM

Mesures stratégiques ou permanentes à prendre par le Secrétariat ou les Parties, le Comité permanent et le Conseil scientifique (avec la participation du Secrétariat)	Rôle principal au sein du Secrétariat *	Rôle de soutien au sein du Secrétariat
2.2.1 Renforcer et fournir un financement suffisant pour le programme d'actions concertées relatives spécifiquement au phoque moine de la Méditerranée identifié comme espèce justifiant une "action concertée" dans la Résolution 4.2.	STS	ADS
2.2.5 Procéder à un examen des renseignements sur l'état de conservation et la répartition des mammifères marins au large de l'Asie occidentale afin de recommander la mesure de suivi la plus appropriée.	STS	
2.3.2 Décider d'un financement adéquat à chaque session de la COP pour le programme d'actions concertées en faveur des tortues marines identifiées par le Conseil scientifique comme espèces prioritaires (et pour lesquelles des propositions de projet bien conçues ont été préparées à l'avance).	STS	
2.4.3 Explorer en consultation avec les Etats de l'aire de répartition, les OGI, les ONG spécialisées et les agences bilatérales de pays développés, les possibilités d'aider à la réhabilitation, à la conservation et à l'utilisation durable des herbivore sauvages et migrateurs de l'Asie Centrale.	STS	
2.5.1 Préparer pour COP7, en collaboration avec le Conseil scientifique, le secrétariat d'EUROBATS et les spécialistes des chauves-souris, une évaluation des besoins et des possibilités de développer d'autre Accords ou d'autres mécanismes pour assurer la conservation des chauves-souris dans des régions autres que l'Europe.	STS	
3.6.2 Engager en permanence une entité spécialisée pour examiner et évaluer les rapports soumis par les Parties et, utilisant également des renseignements provenant d'autres sources, préparer un rapport exhaustif pour la COP sur les tendances de certaines espèces en matière d'état de conservation et de situation de la population, sur les mesures de conservation entreprises par les Etats de l'aire de répartition Parties et non-Parties (qui pourrait être transmis en tant que contribution de la CMS pour toute évaluation demandée par la Convention sur la diversité biologique pour ce qui est de la conservation des espèces migratrices).	STS	ICB
6.1.1 Réaliser et mettre à jour périodiquement une liste d'activités de projets, comprenant de brefs résumés, pour lesquelles des contributions volontaires sont nécessaires. Une telle liste pourrait comporter par exemple des projets reliés à la recherche scientifique appliquée, aux enquêtes, aux observations de sites, aux mesures de restauration et de conservation des habitats, à la formation et à la sensibilisation du public.	STS	AFP
6.1.2 Faciliter la mise au point (particulièrement par des organisations non-gouvernementales) de projets visant à soutenir la conservation et la gestion des espèces migratrices, projets qu'il serait bon de soumettre au Global Environment Facility.	STS	
7.4.1 Examiner et, si nécessaire, ajuster la structure et l'organisation des réunions du Conseil au fur et à mesure que le nombre de membres augmente (peut-être du point de vue régional ou taxonomique) pour s'assurer que l'expérience des Conseillers est utilisée de la façon la plus efficace.	STS	

Mesures stratégiques ou permanentes à prendre par le Secrétariat ou les Parties, le Comité permanent et le Conseil scientifique (avec la participation du Secrétariat)	Rôle principal au sein du Secrétariat *	Rôle de soutien au sein du Secrétariat
7.4.3 S'assurer que les correspondants sont mis au courant (par les Conseillers respectifs et le Secrétariat) des travaux du Conseil entre les sessions.	STS	
8.5.5 Soumettre, au commencement de chaque période biennale, des propositions concrètes de projet à l'Unité du PNUE sur les Conventions mondiales et régionales et à la Section des eaux, afin d'amorcer des projets communs et, dans la mesure du possible, de s'assurer de fonds supplémentaires provenant du Fonds pour l'environnement au profit d'activités de conservation .	STS	EDM / AFP
2.1.4 Faciliter la préparation d'un Accord pour la conservation des albatros dans l'hémisphère Sud, en fournissant tout avis technique et juridique nécessaire pour sa conclusion en l'an 2000 et, à moyen terme, examiner le besoin et la possibilité d'en étendre le champ d'application géographique.	ADS	STS
2.1.5 Etudier la nécessité et la possibilité (en termes de ressources, de renseignements et d'expériences disponibles, ainsi que de volonté politique) de mettre au point des Accords pour chacun des groupes d'espèces d'oiseaux d'eau d'Amérique du Sud, manchots et oiseaux de proie, et en faire rapport au Comité permanent. Réunir les ressources nécessaires pour effectuer les travaux de développement.	ADS	STS
2.1.9 Terminer le Mémoire d'Accord entre l'Argentine, la Bolivie, le Chili et le Pérou pour la conservation et la gestion des flamants des Andes et mettre en place les dispositions institutionnelles nécessaires pour permettre sa pleine application tout en soutenant les initiatives locales.	ADS	STS
2.1.10 Terminer le Mémoire d'Accord entre l'Argentine et le Chili pour la conservation de l'oie à tête rousse, en collaboration étroite avec Wetlands International et les initiatives locales, et mettre en place les dispositions institutionnelles nécessaires pour permettre son application intégrale.	ADS	STS
2.2.1 Renforcer et fournir un financement suffisant pour le programme d'actions concertées relatives spécifiquement au phoque moine de la Méditerranée identifié comme espèce justifiant une "action concertée" dans la Résolution 4.2.	ADS	STS
2.2.2 Poursuivre les efforts pour renforcer la recherche, les possibilités de formation, la participation et la sensibilisation de la communauté, ainsi que la communication et la coordination entre les Etats de l'aire de répartition pour faciliter la mise au point d'un Accord visant à promouvoir la conservation des petits cétacés au large de l'Afrique de l'Ouest.	ADS	STS

Mesures stratégiques ou permanentes à prendre par le Secrétariat ou les Parties, le Comité permanent et le Conseil scientifique (avec la participation du Secrétariat)	Rôle principal au sein du Secrétariat *	Rôle de soutien au sein du Secrétariat
2.2.3 Assurer le suivi <i>de l'examen de l'état de conservation de petits cétacés dans la partie méridionale de l'Amérique du Sud</i> et des activités concernant le dauphin franciscana (espèce justifiant une action concertée). Poursuivre les efforts pour renforcer les recherches, les possibilités de formation, la participation et la sensibilisation de la communauté ainsi que la communication et la coordination entre les Etats de l'aire de répartition pour faciliter la mise au point d'un Accord visant à promouvoir la conservation des petits cétacés au large de l'Amérique du Sud.	ADS	STS
2.2.4 Poursuivre les efforts pour renforcer la recherche, les possibilités de formation, la participation et la sensibilisation de la communauté ainsi que la communication et la coordination entre les Etats de l'aire de répartition pour faciliter la mise au point d'un Accord visant à promouvoir la conservation des petits cétacés au large de l'Asie du Sud-est.	ADS	STS
2.4.4 Appuyer les activités en cours entre l'Argentine et le Chili pour la conservation du cerf des Andes méridionales et stimuler la réalisation d'un Mémorandum d'Accord pour une gestion internationale plus coordonnée de ce cervidé en danger.	ADS	STS
3.6.1 Compléter le système de présentation des rapports nationaux, mettre au point des questionnaires, si nécessaire, pour solliciter auprès des Parties des renseignements spécialisés sur l'état de conservation de groupes taxonomiques particuliers à un niveau régional et national, lesquels peuvent être utiles pour établir des priorité concernant les mesures de conservation.	ICB	STS
8.4.4 Lorsqu'il existe déjà un Mémorandum d'Accord entre la CMS et Wetlands International, mettre au point un plan de travail annuel détaillé pour des actions en coopération et se réunir officiellement au moins une fois par an pour examiner son application afin de profiter au maximum de l'expérience acquise par l'ensemble du réseau de Wetlands International.	EDM	STS

IV. Information et renforcement des capacités

Mesures stratégiques ou permanentes à prendre par le Secrétariat ou les Parties, le Comité permanent et le Conseil scientifique (avec la participation du Secrétariat)	Rôle principal au sein du Secrétariat *	Rôle de soutien au sein du Secrétariat
1.1.3 Faire entreprendre une étude pour examiner la façon dans laquelle l'industrie touristique pourrait jouer un rôle plus responsable en contribuant à l'éducation du public sur les problèmes posés par les espèces migratrices et les remèdes à y apporter.	ICB	
1.1.4 Faire entreprendre une étude pour mettre au point des propositions sur la façon de conserver et de gérer les espèces migratrices au titre de la CMS et des Accords qui en dépendent, laquelle pourrait être incluse dans les activités de développement/coopération des organisations bilatérales, supranationales et internationales.	ICB	EDM
1.2.1 Faire élaborer, en vue de les présenter à COP7, des projets de directives sur l'intégration des préoccupations relatives aux espèces migratrices dans la planification nationale et, au besoin, régionale.	ICB	EDM
1.2.2 Organiser au moins une réunion régionale annuelle prévoyant la participation de non-Parties pour stimuler l'examen de groupes d'espèces, ou d'espèces individuelles, qui ont besoin de mesures de conservation susceptibles d'être catalysées par leur insertion dans les Annexes.	ICB	
3.3.5 Mettre au point un projet pilote pour la formation qui permettrait à de nouveaux correspondants de visiter le Secrétariat de la CMS afin de se familiariser avec les mécanismes de la Convention et d'articuler les priorités nationales de conservation.	ICB	
3.3.6 Faciliter, organiser et/ou co-parrainer des ateliers de formation et la réalisation de matériels de formation pouvant être largement utilisés (par exemple manuels sur les techniques de conservation, séminaires de formation enregistrés sur cassettes vidéo, affiches d'identification, etc.).	ICB	
3.6.1 Compléter le système de présentation des rapports nationaux, mettre au point des questionnaires, si nécessaire, pour solliciter auprès des Parties des renseignements spécialisés sur l'état de conservation de groupes taxonomiques particuliers à un niveau régional et national, lesquels peuvent être utiles pour établir des priorités concernant les mesures de conservation.	ICB	STS
3.6.3 Evaluer pour COP7 les systèmes de présentation existants de rapports de Parties et, tenant compte des analyses précédentes des rapports eux-mêmes, faire des recommandations sur la façon dont ils pourraient être modifiés pour mettre en lumière le genre de renseignements nécessaires à la prise de décision.	ICB	
3.6.5 Continuer à développer et à appliquer le Plan de gestion des renseignements pour la Convention et les Accords qui en dépendent.	ICB	
5.2.1 Renforcer le site Web de la CMS comme véhicule pour canaliser l'information sur les espèces migratrices vers des publics intéressés en fournissant des mises à jour plus fréquentes de renseignements de base et en améliorant le contenu substantif .	ICB	

Mesures stratégiques ou permanentes à prendre par le Secrétariat ou les Parties, le Comité permanent et le Conseil scientifique (avec la participation du Secrétariat)	Rôle principal au sein du Secrétariat *	Rôle de soutien au sein du Secrétariat
5.2.3 Accélérer la préparation et la mise à jour de matériaux d'information spécialisés y compris brochures, affiches, cassettes vidéo, expositions mobiles et bulletins réguliers avec l'assistance technique et financière des Parties si le budget central ne suffit pas.	ICB	
5.2.4 Mettre au point ou perfectionner un kit standard d'information qui peut être utilisé pour expliquer aux décideurs des pays non-Parties et Parties, entre autre, les avantages d'être membre de la CMS, y compris une documentation spécialisée (préparée par exemple pour des publics régionaux et/ou centrée sur certains groupes taxonomiques).	ICB	
5.2.5 Echanger des matériaux d'information (pour des expositions et des distributions à des réunions) sur une base réciproque avec les secrétariats des Accords conclus au titre de la CMS.	ICB	
5.3.1 Organiser conjointement avec la septième session de la Conférence des Parties un atelier spécial des "leçons apprises" pour évaluer les divers moyens utilisés pour diffuser des informations sur les objectifs de la Convention et les espèces qu'elle couvre.	ICB	
7.3.2 Promouvoir la Convention sur le plan régional et faciliter les efforts de recrutement en utilisant les kits d'information préparés par le Secrétariat à cet effet.	ICB	
3.3.4 Travailler conjointement avec chaque nouvelle Partie dès que possible après son adhésion à la CMS pour conseiller, répondre à des questions et offrir des suggestions sur l'application de la Convention.	EDM	ICB
3.6.2 Engager en permanence une entité spécialisée pour examiner et évaluer les rapports soumis par les Parties et, utilisant également des renseignements provenant d'autres sources, préparer un rapport exhaustif pour la COP sur les tendances de certaines espèces en matière d'état de conservation et de situation de la population, sur les mesures de conservation entreprises par les Etats de l'aire de répartition Parties et non-Parties (qui pourrait être transmis en tant que contribution de la CMS pour toute évaluation demandée par la Convention sur la diversité biologique pour ce qui est de la conservation des espèces migratrices).	STS	ICB
3.6.4 Poursuivre la participation aux efforts des cinq principales Conventions liées à la biodiversité pour simplifier et harmoniser les besoins des Parties en matière de présentation des rapports.	EDM	ICB
6.1.5 Sous réserve des <i>directives pour l'acceptation de contributions financières</i> (Résolution 5.7), explorer les possibilités de financement des sources non-traditionnelles pour des activités de conservation de la CMS, telles que parrainage de fondations et de sociétés, par exemple de sociétés multinationales soucieuses d'environnement avec des opérations sur et autour des habitats utilisés par les espèces migratrices. Réaliser un kit d'information spécialement conçu à cet effet.	EDM	AFP / ICB
8.1.3 Entreprendre davantage d'activités conjointement avec d'autres secrétariats de conventions, telles que l'organisation d'ateliers régionaux, le co-parrainage d'activités de projets petits et moyens, la préparation de propositions de projets plus importants en vue de leur soumission à des agences pour un financement potentiel et, au besoin, la mise au point conjointement d'accords substantifs qui constituent un lien avec le domaine d'activité des autres conventions.	ADS	ICB / AFP

Mesures stratégiques ou permanentes à prendre par le Secrétariat ou les Parties, le Comité permanent et le Conseil scientifique (avec la participation du Secrétariat)	Rôle principal au sein du Secrétariat *	Rôle de soutien au sein du Secrétariat
8.1.4 Participer activement aux travaux destinés à mettre en place une infrastructure harmonisée de gestion de l'information pour les traités concernant la biodiversité en vue d'améliorer la communication et l'accès des Parties à l'information tout en réduisant les exigences concernant les rapports.	EDM	ICB

V. Administration, Finances et Gestion de Projets

Mesures stratégiques ou permanentes à prendre par le Secrétariat ou les Parties, le Comité permanent et le Conseil scientifique (avec la participation du Secrétariat)	Rôle principal au sein du Secrétariat *	Rôle de soutien au sein du Secrétariat
4.1.5 Identifier les obstacles à la participation en qualité de membre des pays non-Parties et tenter de trouver des solutions pour surmonter lesdits obstacles. Procéder à une investigation sur les autres méthodes de paiement de contributions à la Convention pour des pays qui autrement seraient empêchés d'adhérer.	EDM	AFP
6.1.1 Réaliser et mettre à jour périodiquement une liste d'activités de projets, comprenant de brefs résumés, pour lesquelles des contributions volontaires sont nécessaires. Une telle liste pourrait comporter par exemple des projets reliés à la recherche scientifique appliquée, aux enquêtes, aux observations de sites, aux mesures de restauration et de conservation des habitats, à la formation et à la sensibilisation du public.	STS	AFP
6.1.5 Sous réserve des <i>directives pour l'acceptation de contributions financières</i> (Résolution 5.7), explorer les possibilités de financement des sources non-traditionnelles pour des activités de conservation de la CMS, telles que parrainage de fondations et de sociétés, par exemple de sociétés multinationales soucieuses d'environnement avec des opérations sur et autour des habitats utilisés par les espèces migratrices. Réaliser un kit d'information spécialement conçu à cet effet.	EDM	AFP / ICB
7.2.3 Soumettre au Comité permanent un rapport exposant en détail les dispositions prises pour établir le Service des Accords de la CMS comme conséquence des décisions prises lors des réunions des Parties pour chacun des Accords concernés.	EDM	AFP
8.1.3 Entreprendre davantage d'activités conjointement avec d'autres secrétariats de conventions, telles que l'organisation d'ateliers régionaux, le co-parrainage d'activités de projets petits et moyens, la préparation de propositions de projets plus importants en vue de leur soumission à des agences pour un financement potentiel et, au besoin, la mise au point conjointement d'accords substantifs qui constituent un lien avec le domaine d'activité des autres conventions.	ADS	ICB / AFP
8.5.5 Soumettre, au commencement de chaque période biennale, des propositions concrètes de projet à l'Unité du PNUE sur les Conventions mondiales et régionales et à la Section des eaux, afin d'amorcer des projets communs et, dans la mesure du possible, de s'assurer de fonds supplémentaires provenant du Fonds pour l'environnement au profit d'activités de conservation.	STS	EDM / AFP

**Note explicative pour accompagner la proposition de budget de la CMS à l'Annexe 1
du projet de Résolution 6.7**

Composant/ Ligne budgétaire	Description	Explication de certaines lignes budgétaires (Se réfère au projet de proposition de budget, d'organigramme et du tableau des effectifs)
	Remarque générale	<p>Il convient de noter que les montants des coûts du personnel qui figurent dans le projet de proposition reflètent, pour la plupart, la situation <i>actuelle</i> du personnel, alors que les coûts actuels pourraient varier à l'avenir en fonction des avantages accumulés par le personnel recruté, basés sur la situation de famille, le nombre de dépendants, les allocation d'éducation des enfants, etc. Les profils du personnel ne prévoient ni les frais de déménagement ni la possibilité de recruter des successeurs à un grade supérieur.</p> <p>La proposition budgétaire reflète les résultats des exercices de classement entrepris en 1998 et en 1999 pour des postes professionnels et des services généraux pour assurer une cohérence avec des postes comparables dans le système des Nations Unies. Un certain nombre d'autres postes des services généraux devraient être reclassés au cours de la période 1999-2000 afin de les aligner sur les descriptions de poste révisées - d'où les doubles grades indiqués pour certains des postes existants. Le budget prévoit une modeste augmentation des salaires pour ces postes en raison de leur classement à l'échelon supérieur suivant.</p>
1100, 1300 1201-1203 3302-3304	Direction exécutive et gestion	<p>Le nombre des effectifs reste le même que précédemment. Au cours de la période biennale, on pense que le classement d'assistant administratif sera revu afin d'assurer une cohérence en matière de grade. Un poste de commis, affecté précédemment au service du Secrétaire exécutif adjoint, sera affecté à une autre unité fonctionnelle où des ressources supplémentaires sont nécessaires. Un poste n'apparaît pas dans le budget mais dans l'organigramme de la CMS, c'est le poste temporaire d'officier de liaison allemand pourvu, jusqu'en septembre 2000, par un membre du personnel financé partiellement par la contribution annuelle volontaire du Gouvernement allemand.</p> <p>Personnel extérieur: Les coûts de traduction (essentiellement d'anglais en français et en espagnol) montrent une augmentation de rémunération et de charge de travail, notamment l'année de la COP. Prévoit des coûts de salaire et de voyage du personnel de conférence non-CMS pour une COP qui aura lieu en 2002, en supposant que le lieu de conférence sera situé en dehors de l'Europe. Un faible montant est inclus pour des consultations non-spécifiées et une aide temporaire (en cas d'imprévu).</p> <p>Des dispositions sont prises pour aider les membres régionaux des pays en développement à participer aux réunions du Comité permanent ainsi qu'à une réunion régionale dans chacune des régions d'Asie et d'Amérique Latine. Pour réduire les coûts il est proposé qu'une (ou plusieurs) réunion régionale africaine soit combinée avec d'autres réunions substantives déjà inscrites au budget. Ces dispositions reflètent le coût de l'aide aux délégués pour participer à la COP jusqu'à un maximum d'environ 40 participants.</p>

1100, 1300	Développement et service des Accords	<p>Des dispositions sont prises pour la création d'un nouveau poste d'administrateur de programme de grade P4 afin de permettre entre autre au Secrétariat de jouer un rôle plus actif dans la mise au point de nouveaux Accords pour les espèces de l'Annexe II, notamment dans des régions autres que l'Europe, pour fournir une aide en matière de secrétariat aux Mémoires d'Accord existants et à venir pour lesquels il n'existe aucune disposition financière susceptible d'assurer une coordination adéquate des activités; pour établir une liaison plus étroite avec les secrétariats ou secrétariats intérimaires des Accords de la CMS nouvellement conclus, et pour aider l'EDM à resserrer ses liens avec d'autres organisations, notamment les conventions relatives à la biodiversité. Le titulaire de ce poste sera secondé par un nouveau secrétaire/assistant (G5).</p> <p>Le fait de ne pas créer le poste d'administrateur de programme et celui de secrétaire/assistant aurait probablement les conséquences suivantes: stagnation dans la mise au point des futurs Accords de la CMS, donc, dans l'application effective de la Convention; éparpillement des ressources en personnel expérimenté pour essayer de combler le vide (d'où réduction de la fourniture du programme EDM dans le domaine du recrutement et de l'intégration de la Convention) et diminution de l'efficacité dans l'intégration des secrétariats d'Accords dans les travaux de la CMS.</p>
3305-3307, 3308		<p>Des dispositions sont prises dans ce sous-composant pour les coûts relatifs au service des réunions des Etats de l'aire de répartition ayant trait à divers Mémoires d'Accord déjà conclus, notamment pour les grues de Sibérie, les courlis à bec grêle et les tortues marines d'Afrique. Le montant prévu pour des réunions non-spécifiées concerne des travaux sur divers groupes d'espèces qui devraient s'épanouir au cours de la période biennale 2001-2002.</p>

1100, 1300	Support Scientifique et Technique	<p>Aucun changement n'est prévu dans le nombre des effectifs de base.</p> <p>Des dispositions sont prises pour la promotion possible au grade P4 du poste d'administrateur de programme. Une aide pour ce service sera fournie par un commis dont le poste aura été élevé au grade G3. La viabilité de ce service dépendra du maintien du poste d'administrateur de projets spéciaux parrainé par le R-U (qui figure dans l'organigramme de la CMS), qui doit prendre fin en septembre 2000. Il sera important de maintenir ce dernier poste ou de prévoir un financement à cet effet dans le budget central afin de permettre au Secrétariat de fournir un soutien adéquat pour la mise au point et la surveillance de projets catalytiques de conservation et pour stimuler les travaux du Conseil scientifique. Faute de quoi la mise en route de projets utiles aux pays en développement serait compromise et ce qui diminuerait la effet de la CMS en tant qu'instrument précieux de conservation aux yeux des décideurs et limiterait l'efficacité du Secrétariat vis à vis du Conseil scientifique à un moment critique de son évolution en tant qu'organe de conseil de la Conférence des Parties.</p>
2254, 2251		<p>Des dispositions sont prises, comme au cours de la période triennale précédente, relatives aux sous-contrats concernant les mesures de conservation à financer, si la Conférence des Parties le décide, par un retrait particulier du Fonds d'affectation spécial de la CMS dont le montant est encore à déterminer. L'administrateur du Fonds d'affectation spécial a été prié de faire connaître son avis sur le montant qui pourrait être, avec prudence, alloué à cet effet. Est également inclus un sous-contrat pour la préparation de rapports d'examen sur les espèces de l'Annexe I demandés par diverses résolutions de la Conférence des Parties.</p>
3301		<p>Des dispositions sont prises pour une réunion du Conseil scientifique entre les sessions, en 2001, et une réunion immédiatement avant COP7. Des coûts plus élevés s'expliquent par le fait que depuis COP4 une autre douzaine de pays pouvant bénéficier d'une aide financière a adhéré à la CMS.</p>

1100, 1300	Information et renforcement des capacités	<p>La proposition de budget renforce la capacité du Secrétariat à fournir des renseignements ciblés pour aider les Parties par une meilleure évaluation et gestion de l'information. Elle envisage une séparation des tâches relatives à la production et la mise à jour de matériels d'information (tels que: Bulletin de la CMS, site web, brochures spécialisées, dossier d'information, guide de la CMS, affiches, etc.) des tâches plus élevées telles que: application d'une stratégie cohérente de la gestion de l'information, amélioration des moyens de contact amélioration des contacts avec la presse et les medias audiovisuels afin d'améliorer l'image de la CMS, participation active dans des travaux pour harmoniser et simplifier les mécanismes des rapports entre les conventions relatives à la biodiversité, organisation de séminaires et de stages de formation pour faciliter l'application de la Convention, amélioration de la collecte et de l'analyse de l'information nécessaires à la constatation des progrès, contrôle des consultations spécialisées identifiées dans le Plan stratégique, etc. Pour l'instant, les anciennes tâches occupent à plein temps un administrateur chargé de l'information de grade P3 alors qu'il a été donné peu d'attention aux autres tâches substantives énumérées ci-dessus. Par conséquent, la proposition budgétaire prévoit la création d'un poste d'administrateur de programme à partir de 2002 de grade P4 pour assumer la responsabilité de ces fonctions. Ne pas pourvoir un tel poste avec un administrateur expérimenté aura pour conséquence que les tâches plus élevées décrites ci-dessus seront vraisemblablement pour une bonne part délaissées.</p>
2255		<p>Les sous-contrats relatifs aux mesures d'application, découlant directement du projet de Plan stratégique, sont décrits en détail à l'Annexe 1a à la proposition budgétaire. Ils ont été répartis sur les cinq ans du plan, les activités prioritaires les plus élevées se situant dans la période biennale 2001-2002.</p>
2252		<p>Des dispositions sont prises pour une analyse des rapports nationaux qui seront entrepris en 2002 avant la COP.</p>
2253 5201-5202		<p>Les coûts de l'entretien courant et des améliorations du site web de la CMS (y compris formatage, image, etc. mais en excluant tous éléments substantifs nouveaux ou liens de données) ont été inscrits au budget. Les frais de publication portent essentiellement sur les coûts de production du Bulletin de la CMS, de publications spécialisées et de dossier d'information. L'impression des volumes à inclure dans la série technique de la CMS est inscrite séparément (on pourrait faire appel à des contributions volontaires supplémentaires).</p>

1100	Administration, finances et gestion de projets	<p>Aucun changement n'est prévu dans le nombre des effectifs de base.</p> <p>Le poste d'Administrateur chargé de l'administration et de la gestion des fonds a été financé depuis mars 1998 à partir des coûts d'appui du programme du PNUE (sigle anglais: OTL), une solution favorable à la CMS et au PNUE. Le Fonds d'affectation spéciale de la CMS n'entraîne aucun frais pour les services rendus et la plupart des questions administratives peuvent être traitées de Bonn sans avoir besoin de perdre du temps en faisant appel au siège du PNUE. Le service a été renforcé avec l'arrivée, en septembre 1999, d'un fonctionnaire de grade professionnel (JPO) dont le poste est financé pendant trois ans par le Gouvernement des Pays-Bas qui aide notamment à la gestion de nombreux contrats de consultation et à la coordination des activités de la région Afrique. Cet appui supplémentaire vient à point car le service prend en charge plus de tâches administratives/personnel du fait de l'intégration de certains secrétariats d'Accords.</p>
1300		<p>La Conférence des Parties pourrait demander que le poste d'Assistant chargé des finances, financé actuellement par le Fonds d'affectation spécial de la CMS, le soit à partir des coûts d'appui du programme du PNUE comme dans les années précédentes. Les frais généraux du PNUE devraient augmenter substantiellement pendant la période biennale (à près de 260 000 dollars des E.U. en 2002), plus que compensant les coût directs des postes du fonctionnaire chargé de l'administration et de l'assistant chargé des finances. Au cours de la période biennale on espère que le classement de l'Assistant chargé des finances sera revu afin d'assurer la cohérence du grade.</p>
1601 - 5304		<p>Les frais de voyage du personnel du Secrétariat en mission sont basés sur les besoins du Secrétariat dans la période biennale précédente avec une faible augmentation en raison de l'inflation et de l'accroissement du personnel professionnel.</p> <p>Les autres coûts ordinaires du Secrétariat reflètent le montant des dépenses réelles basé sur plus de deux ans d'expérience dans les locaux des Nations Unies à Bonn. L'achat d'une nouvelle machine à photocopier est prévu pour 2002. Le budget prévoit l'amélioration de deux ou trois équipements informatiques périmés en 2001. Les frais de communication peuvent être évalués maintenant avec une plus grande précision et reflètent les économies considérables réalisées grâce à la colocalisation du Secrétariat avec d'autres agences des Nations Unies. Une petite somme est également prévue pour l'amélioration du matériel informatique et des compétences linguistiques du personnel du Secrétariat.</p>
4300		<p>On suppose que les frais de location et d'entretien continueront d'être entièrement couverts au titre de l'Accord de siège (encore à conclure) avec le Gouvernement allemand. Si ce n'était pas le cas, le Secrétariat pourrait avoir à faire face à des dépenses importantes non-prévues.</p>

Tableau des effectifs proposé pour le Secrétariat PNUE/CMS pour 2001-2002

Poste	Description	Source de financement	Autorité responsable
1101	Secrétaire exécutif (D-1)	Fonds d'affectation spéciale de la CMS	poste existant approuvé par la COP (Conférence des Parties)
1102	Secrétaire exécutif adjoint (P-5)	Fonds d'affectation spéciale de la CMS	poste existant approuvé par la COP (Conférence des Parties)
1103	Administrateur de Programme (Information) (P-3)	Fonds d'affectation spéciale de la CMS	poste existant approuvé par la COP (Conférence des Parties)
1104	Administrateur de Programme (Technique et scientifique)* (P-4)	Fonds d'affectation spéciale de la CMS	poste existant approuvé par la COP (Conférence des Parties)
1105	Fonctionnaire d'administration / et de gestion des fonds (P-3)	Programme du PNUE de soutien des coûts	poste existant approuvé par la COP (Conférence des Parties)
1106	Administrateur de programmes (Développement et Service des Accords) (P-4)	Fonds d'affectation spéciale de la CMS	Nouveau poste, poste soumis à l'approbation de la COP
1107	Administrateur de programmes (Information et renforcement des capacités) (P-4)	Fonds d'affectation spéciale de la CMS	Nouveau poste, poste soumis à l'approbation de la COP
1108	<i>Administrateur professionnel junior (P-1)</i>	<i>Gouvernement des Pays-Bas</i>	<i>Financé jusqu'en août 2002 (Programme pour les JPO des pays en développement)</i>
	<i>Administrateur de programmes (projets spéciaux) (équivalent P-3)</i>	<i>Gouvernement du Royaume-Uni</i>	<i>Financé jusqu'en septembre 2000</i>
	<i>Administrateur allemand chargé des liaisons (équivalent P2)</i>	<i>Gouvernement de l'Allemagne</i>	<i>Financé partiellement par la contribution volontaire annuelle de l'Allemagne jusqu'en septembre 2000</i>
1301	Assistant personnel* (G-6)	Fonds d'affectation spéciale de la CMS	poste existant approuvé par la COP (Conférence des Parties)
1302	Assistant chargé des Finances (G-6)	Fonds d'affectation spéciale de la CMS; proposé à être couvert par les frais d'administration du PNUE	poste existant approuvé par la COP (Conférence des Parties)
1303	Chargé de la base de données/ Assistant de l'ordinateur* (G-4)	Fonds d'affectation spéciale de la CMS	poste existant approuvé par la COP (Conférence des Parties)
1304	Assistant chargé de l'information (G-4)	Fonds d'affectation spéciale de la CMS	poste existant approuvé par la COP (Conférence des Parties)
1305	Secrétaire (G-4)	Fonds d'affectation spéciale de la CMS	poste existant approuvé par la COP (Conférence des Parties)
1306	Commis (G-3)	Fonds d'affectation spéciale de la CMS	poste existant approuvé par la COP (Conférence des Parties)
1307	Assistant/Secrétaire(G-5)	Fonds d'affectation spéciale de la CMS	Nouveau poste, poste soumis à l'approbation de la COP

* Changements de titres pour mieux refléter les responsabilités fonctionnelles. A noter que, pour tout poste, il est possible de recruter à un grade inférieur et d'accorder au titulaire une promotion en fonction de la résidence et des performances requises.

Options suggérées pour réaliser des économies dans le budget de la CMS pour 2001-2002

Description (dans aucun ordre particulier)	Conséquences Les conséquences des mesures relatives au personnel sont expliquées dans l'Annexe II)	Estimation des économies possibles en 2001	Estimation des économies possibles en 2002
Demander au PNUE de couvrir les coûts du poste d'Assistant chargé des finances grâce aux charges pour le soutien du programme du PNUE.	Favorable au Fonds d'affectation spécial de la CMS; la justification possible est que de telles charges pour le soutien du programme devraient rapporter au PNUE une moyenne d'environ 225 000 dollars des E.U. par an, plus que compensant les coûts des postes d'Administrateur chargé de l'administration de la CMS et de l'Assistant chargé des finances	55,000	56,000
Reporter certains sous-contrats hautement prioritaires à la période triennale 2003-2005.	Insuffisance dans l'avancement de certains travaux de la Convention et donc de la conservation des espèces migratrices.	Jusqu'à 25,000	Jusqu'à 25,000
Financer certains sous-contrats par les contributions volontaires promises à l'époque de COP6 plutôt que par l'intermédiaire du budget central	Retards possibles dans l'obtention des fonds nécessaires; tâches administratives supplémentaires pour le Secrétariat pour remplir les exigences des donateurs relatives aux rapports	25,000	25,000
Restreindre la possibilité d'obtenir un soutien financier pour participer aux sessions de la COP et aux réunions du Conseil scientifique et du Comité permanent	Certaines Parties pourraient être enclines à ne pas assister aux réunions de la CMS en raison de contraintes budgétaires	10-15,000	10-15,000
Tenir COP7 en un lieu plus proche du siège du Secrétariat afin de réduire les coûts de voyage pour le personnel du Secrétariat et du service de la conférence.	Tenir la réunion dans une ville européenne pourrait perpétuer la (fausse) impression que la CMS a avant tout une optique européenne en une période critique où elle s'efforce d'établir sa crédibilité dans d'autres régions.		50,000
Eliminer tout financement pour la participation de délégués à la COP ou toute représentation à la COP	Investissement considérable des ressources (humaines) du Secrétariat pour essayer de susciter des financements provenant de sources extérieures et ainsi réduction de l'efficacité dans la fourniture d'un programme régulier		100,000
Tenir seulement une réunion entre les sessions dans chaque région au lieu de deux.	Coordination régionale et stimulant pour des mesures de conservation réduits; occasions manquées pour promouvoir le profil de la Convention dans le pays hôte des réunions.		30,000
Renoncer à toute analyse indépendante des rapports nationaux	Manque persistant de renseignements objectifs pour savoir si la Convention les atteint et où des améliorations sont nécessaires		40,000